

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord
1082 Tunis Mahrajène

La société Tunisie Leasing & Factoring publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Fehmi LAOURINE et Mme Sonia KETARI LOUZIR.

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 Décembre 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIFS	Notes	31-déc. 2018	31-déc. 2017
Caisse et avoirs auprès des banques	5	68 632 212	106 851 668
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	6	2 002 779 001	1 809 691 881
Acheteurs Factorés	7	145 710 577	141 623 535
Portefeuille titre commercial		2 923 849	38 350 492
Portefeuille d'investissements	8	24 114 620	24 639 980
Titres mis en équivalence	8	6 321 385	8 950 298
Valeurs Immobilisés	9	146 068 107	94 774 330
Actifs d'impôts différés	10	8 095 850	5 417 673
Autres actifs	11	68 585 181	59 551 368
TOTAL DES ACTIFS		2 473 230 782	2 289 851 225
PASSIFS			
Concours bancaires	12	113 718 653	123 669 449
Emprunts et dettes rattachées	13	1 596 017 004	1 496 048 890
Dettes envers la clientèle	14	89 609 503	75 599 675
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	7	49 916 573	40 872 774
Fournisseurs et comptes rattachés		134 834 342	150 338 858
Passifs d'impôts différés	10	3 829 054	1 713 289
Autres passifs	15	116 227 846	74 442 235
TOTAL DES PASSIFS		2 104 152 975	1 962 685 170
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		45 000 000	45 000 000
Réserves consolidés		132 116 901	116 033 172
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		177 116 901	161 033 172
Résultat Consolidé		12 869 790	11 867 017
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	16	189 986 691	172 900 189
INTERETS MINORITAIRES	17	179 091 116	154 265 866
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		369 077 807	327 166 055
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		2 473 230 782	2 289 851 225

Etat des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2018

Montants exprimés en dinars tunisiens

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
ENGAGEMENTS DONNEES	167 581 120	180 928 795
Engagements de financements en faveur de la clientèle	96 128 320	109 784 756
Engagements donnés en faveur des banques	71 250 000	70 500 000
Engagements sur titres	202 800	644 039
ENGAGEMENTS RECUS	245 954 077	227 017 078
Garanties reçues	17 511 134	11 804 840
Intérêts à échoir sur contrats actifs	228 442 943	215 212 238
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	94 858 659	77 456 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	94 858 659	77 456 000

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	31-déc. 2018	31-déc. 2017
Produits d'exploitations			
Revenu de crédit bail	18	224 503 474	202 846 810
Revenu du factoring	19	18 261 150	15 197 003
Revenu des opérations de location longue durée		29 549 568	19 255 393
Autres produits d'exploitation		2 709 372	7 160 125
Produits des placements		7 720 086	968 022
Total des Produits d'exploitations		282 743 650	245 427 353
Coût des opérations de location longue durée		(15 484 379)	(9 803 715)
Intérêts et charges assimilés	20	(128 810 232)	(103 065 134)
PRODUIT NET		138 449 039	132 558 504
Charges d'exploitations			
Charges de personnel		(46 737 362)	(45 423 092)
Autres charges d'exploitation		(33 540 269)	(32 431 679)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(12 847 131)	(5 609 698)
Total des Charges d'exploitations		(93 124 762)	(83 464 469)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		45 324 277	49 094 035
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	21	(19 395 654)	(31 707 660)
Dotations aux provisions pour risques divers	22	(12 587 908)	(4 220 468)
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 340 715	13 165 907
Autres gains ordinaires		6 005 052	212 545
Autres pertes ordinaires		(252 625)	(3 776 205)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		19 093 142	9 602 247
Impôts différés		(20 663)	(171 226)
Impôts exigibles		(15 511 784)	(14 616 298)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		3 560 695	(5 185 277)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	1 069 626	3 037 005
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		4 630 321	(2 148 272)
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	8 239 469	14 015 289
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		12 869 790	11 867 017
Résultat par action		1,430	1,319

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	31-dec 2018	31-dec 2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	957 550 388	800 011 399
Encaissements reçus des acheteurs factorés	396 005 619	363 804 724
Financements des adhérents	(372 091 307)	(358 470 437)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(23 979 362)	(21 656 147)
Intérêts payés	(82 079 649)	(59 643 600)
Impôts et taxes payés	(54 471 019)	(42 927 941)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	(883 098 696)	(853 885 066)
Autres flux de trésorerie	102 269 660	100 924 118
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	40 105 634	(71 842 950)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(77 130 269)	(56 897 151)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	12 565 127	8 828 518
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(2 135 817)	(51 348 917)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	46 734 937	2 888 402
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(19 966 022)	(96 529 148)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décaissements suite à la réduction de capital	(360 000)	-
Encaissements suite à l'émission d'action	-	9 777 852
Dividendes et autres distributions	(20 424 555)	(17 768 383)
Encaissements provenant des emprunts	771 088 448	618 154 099
Remboursement d'emprunts	(709 736 947)	(392 327 860)
Flux liés au financement à court terme	(90 491 598)	(52 766 841)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(49 924 652)	165 068 867
Incidences des variations des taux de participation sur les liquidités et équivalents de liquidités	-	-
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	1 516 382	(2 999 239)
Variation de trésorerie	(28 268 658)	(6 302 470)
Trésorerie au début de l'exercice	(16 817 783)	(10 515 313)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(45 086 441)	(16 817 783)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 Décembre 2018

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé de dix sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing&Factoring** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonné au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Au cours de l'exercice 2017, l'activité d'affacturage a été reprise suite à l'opération de fusion entre la société mère « Tunisie Leasing » et sa filiale « Tunisie Factoring »

Le capital social de Tunisie Leasing et factoring s'élève au 31 Décembre 2018 à la somme de 45.000.000 dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 Décembre 2018, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
- La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
- La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 31 Décembre 2018 à 10.000.000 dinars, divisé en 2.000.000 actions de 5 dinars chacune.

- La société « **TLG FINANCE** » est une société par action simplifiée créée le 01 octobre 2014 avec pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de location opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées. Et son capital initial s'élève à 30 000,00 Euros.

L'assemblée générale mixte du 10 septembre 2015 a décidé de porter le capital social à 18 560 000,00 Euros par émission de 1 853 000 actions nouvelles de 10 Euro chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2017 a décidé de porter le capital social à 21 877 000,00 Euros par émission de 2 187 700 actions nouvelles de 10 Euro chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

- La société **ALIOS Finance SA**, société holding créée en 1998, a pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail et le

capital social de Alios Finance SA s'élève au 31 Décembre 2018 à € : 12.264.164 divisé en 1.114.924 actions de € : 11 chacune.

- Alios est présent actuellement dans neuf pays de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie et Kenya), soit sous forme de filiales ou de succursales.

▪ **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- ❖ **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.
- ❖ Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.
- ❖ Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.
- ❖ **Tunisie - Participations** : constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 5.000 dinars, divisé en 500 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- ❖ **Tuninvest International-SA** constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 5.000 dinars, divisé en 500 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- ❖ **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ **Les autres sociétés du Groupe**

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune.

- **Société Tunisienne d'ingenierie financiere (STIF)** : est une société anonyme de droit Tunisien, constitué le 02 février 2001.

Le capital social s'élève à D: 40.000 divisé en 40.000 actions de 1D chacune, souscrite et libéré en totalité.

La société a pour objet d'effectuer en Tunisie et à l'étranger des missions d'audit économique, juridique et financier et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet social

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :

Tableau 1

Tableau des Participations au 31 Décembre 2018

Sociétés	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tuninvest Inter S.A		Tuninvest Innov. SICAR		STIF		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%			Titres	%
Tunisie Leasing	300 000	15,00%	352 645	36,51%	220	44,00%	125	25,00%	13 636	27,27%	40 000	100,00%	29 832	99,44%	54 245	4,87%	741 642	33,90%	1 049 995	30,00%
Tunisie Valeurs																				
Tunisie Participations																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International S.A																				
Tunisie Factoring																				
TLG FINANCE															709 931	63,68%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																				
Autres	1 700 000	85,00%	613 355	63,49%	280	56,00%	375	75,00%	36 364	72,73%			168	0,56%	350 748	31,46%	1 446 058	66,10%	2 450 005	70,00%
Total	2 000 000	100,00%	966 000	100,00%	500	100,00%	500	100,00%	50 000	100,00%	40 000	100,00%	30 000	100,00%	1 114 924	100,00%	2 187 700	100,00%	3 500 000	100,00%

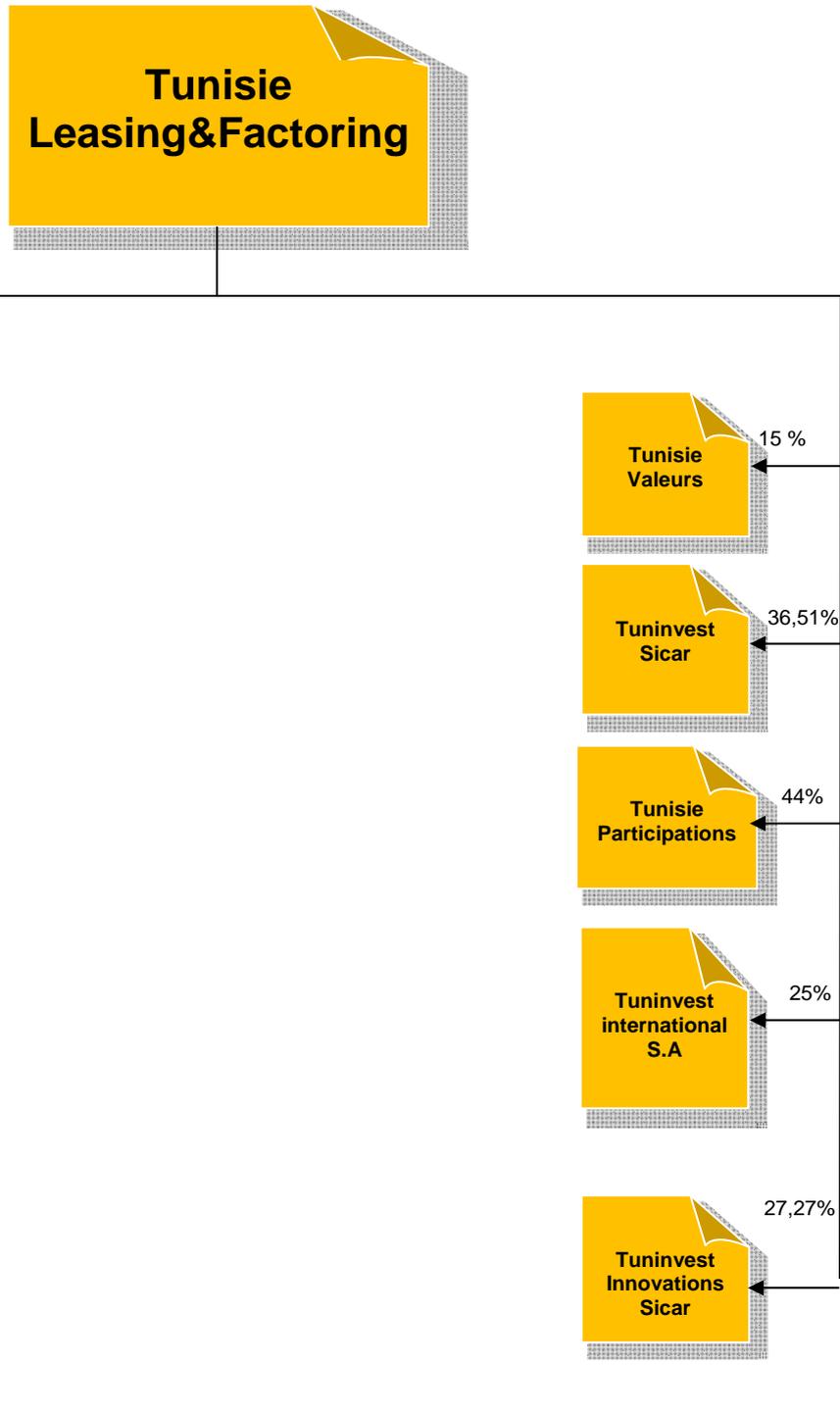
Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2018

Sociétés	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tuninvest Inter S.A		Tuninvest Innov.		STIF		Tunisie Location		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	15,00%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		100,00%		99,44%		4,87%		33,90%		18,72%	11,28% (*)
Tunisie Valeurs																				
Tunisie Participations																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International S.A																				
Tunisie Factoring																				
TLG FINANCE															21,59%					
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																				
Autres																				
Total	15,00%	0,00%	36,51%		44,00%		25,00%	0,00%	27,27%		100,00%		99,44%	0,00%	4,87%	21,59%	33,90%	0,00%	18,72%	11,28%
Total participation	15,00%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		100,00%		99,44%		26,45%		33,90%		30,00%	

(*) A travers des contrats de portage

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 Décembre 2018**



(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing&Factoring, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Degré de contrôle	Méthode retenue
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Participations	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International .SA	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Société Tunisienne d'ingénierie Financière	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALIOS	Contrôle exclusif	Intégration globale
TLG FINANCE	Contrôle exclusif	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing&Factoring détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing&Factoring est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.
- L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Traitement des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- *L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe*
- *La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère*

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- *Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;*
- *Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;*
- *Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;*
- *La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;*
- *Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;*
- *Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.*

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- *Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.*

- *Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.*
- *Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.*
- *Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.*

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Conversion des états financiers des entités étrangères

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- *Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;*
- *Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;*
- *Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.*

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- *La norme comptable générale (NCT 1) ;*
- *La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;*
- *La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;*
- *Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.*

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing&Factoring sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation, conduisant, le cas échéant, à comptabiliser une dépréciation de la valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Les principales modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des goodwill sont prévues par la norme NCT 38. »

4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier. Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou

promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par TLF et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, TLF enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Activité Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (Maghreb Leasing Algérie)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

Taux de provision

Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	20%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (Alios)

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 1er Décembre 2015, Alios a adopté une mise à jour sur l'ancienne politique de provisionnement en vue de s'aligner avec la méthodologie de provisionnement de Tunisie Leasing. Les aménagements de cette politique qui prévoient :

1. *La prise en compte pour le crédit-bail et pour la LOA de la valeur des biens financés, et ce comme garantie déductible de l'assiette de provisionnement.
Les taux de provisionnement sont : (5% à partir d'1 jour de retard, 30% à partir de 90 jours, 75% à partir de 180 jours et 100% à partir de 360 jours et en cas de contentieux. Ces taux s'appliquent sur le risque total (impayés + encours).*

2. *L'assouplissement des taux de provisionnement pour les financements destinés aux particuliers (Crédit à la consommation et LOA) du fait que les premiers retards sont en général imputables aux employeurs qui nous règlent les prélèvements à la source des échéances avec un certain délai.
Le taux de provisionnement est de 5% (à partir du 1er jour de retard), suivi de 30% (30 jours), 50% (60 jours), 75% (120 jours) et 100% (180 jours et contentieux).*

Activité Factoring

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	<i>Minimum de provision A appliquer par classe</i>
<i>- A : Actifs courants</i>	-
<i>- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier</i>	-
<i>- B2 : Actifs incertains</i>	20%
<i>- B3 : Actifs préoccupants</i>	50%
<i>- B4 : Actifs compromis</i>	100%

Tunisie Factoring (société absorbée par Tunisie Leasing) distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.*
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.*

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.*
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.*

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing&Factoring ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location. Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- *Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.*
- *Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.*

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4.10 : Evènements significatifs de l'exercice 2018

4.10.1 : Activité de la filiale Alios Finance Gabon

L'environnement économique dégradé au Gabon, les problématiques de liquidités rencontrées par le pays ainsi que le délai constaté dans l'encaissement de la créance de 18,7 M€ détenue sur l'Etat Gabonais au titre des délégations de solde a mis notre filiale en difficulté financière, ce qui nous a amené, faute de refinancement, à suspendre la production à partir de Novembre 2016. Sur le plan opérationnel, la production d'Alios Finance Gabon est nulle en 2018. L'encours de refinancement s'établit, quant à lui, à 34 millions d'Euros, soit 8 millions d'euros de plus que l'encours du portefeuille de crédit.

La filiale Alios Finance Gabon a réussi à rééchelonner la majorité de ses lignes de refinancement ainsi que la finalisation de l'opération de finalisation des titres SOLDES. Au 31 décembre 2018, la situation de trésorerie actuelle de notre filiale Alios Finance Gabon fait naître une fragilité sans remettre en cause sa capacité d'honorer ses échéances à court terme et, par conséquent, sur sa continuité d'exploitation dans le cas où la filiale ne parviendrait pas à trouver les ressources adéquates.

La feuille de route du Groupe pour la relance de l'activité de la filiale Alios Finance Gabon s'articule autour des actions suivantes :

- *Maintenir la pression sur le Gouvernement Gabonais pour continuer l'encaissement des nouvelles échéances et arrêter l'hémorragie,*
- Oeuvrer pour le recouvrement des arriérés sur un délai le plus court,
- Continuer activement le recouvrement des impayés clients, notamment sur les principaux risques,
- Continuer la recherche des sources de refinancement auprès du système bancaire, des compagnies d'assurance, du marché obligataire dès l'amélioration de la liquidité sur le marché et de la Banque Centrale par le refinancement de notre portefeuille crédit aux particuliers à travers les accords de classement,
- Continuer le plan d'optimisation des charges opérationnelles .

NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

cette rubrique se detaille comme suit

	31-déc 2018	31-déc 2017
-Banques	68 305 080	106 607 809
-Caisses	327 132	243 859
<u>Total général</u>	68 632 212	106 851 668

NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

6.1 : Créances sur la Clientèle, Opérations de Leasing :

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Encours financiers	1 966 663 087	1 729 382 313
- Impayés	228 997 374	212 017 555
- Interets echus différés	(9 229 129)	(7 501 110)
- Creances en cours (encours des contrats decaissés et non mis en force)	6 004 082	21 256 440
<u>Total brut des creances de leasing</u>	2 192 435 414	1 955 155 198
- Provisions pour dépréciation des encours	(71 362 710)	(66 672 273)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(101 527 035)	(65 000 770)
- Provisions collectives	(11 255 174)	(8 555 889)
- Produits réservés	(5 511 493)	(5 234 385)
<u>Total des provisions</u>	(189 656 412)	(145 463 317)
<u>Soldes nets</u>	2 002 779 001	1 809 691 881

6.2 : Créances de Leasing : Impayés

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	201 843 538	191 513 108
<u>Montant brut</u>	<u>201 843 538</u>	<u>191 513 108</u>
A déduire :		
- Provisions	(79 012 300)	(48 205 190)
- Produits réservés	(1 955 329)	(2 350 920)
<u>Montant net</u>	<u>120 875 908</u>	<u>140 956 998</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	27 153 836	20 504 447
<u>Montant brut</u>	<u>27 153 836</u>	<u>20 504 447</u>
A déduire :		
- Provisions	(22 514 735)	(16 795 580)
- Produits réservés	(3 556 164)	(2 881 426)
<u>Montant net</u>	<u>1 082 937</u>	<u>827 441</u>
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	-	(2 039)
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>121 958 846</u>	<u>141 782 400</u>

NOTE 7 : COMPTES COURANTS DES ADHÉRENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2018, comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	143 721 328	139 111 673
Comptes des acheteurs export	1 388 228	1 143 496
Comptes des acheteurs import	8 311 821	8 611 983
<u>Sous total</u>	<u>(A) 153 421 377</u>	<u>148 867 152</u>
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(6 197 937)	(5 977 462)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 510 419)	(1 263 419)
Provisions individuelles sur compte acheteurs	(2 444)	(2 736)
<u>Montant net</u>	<u>145 710 577</u>	<u>141 623 535</u>
Comptes des adhérents		
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	212 823	93 326
Fonds de garantie	14 397 926	14 152 855
Compte import/Export	8 311 821	8 611 983
Disponible	26 994 003	18 014 610
<u>Sous total</u>	<u>(B) 49 916 573</u>	<u>40 872 774</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	<u>(A) - (B) 103 504 804</u>	<u>107 994 378</u>

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
Titres immobilisés	24 785 051	26 069 103
<u>Total brut</u>	<u>24 785 051</u>	<u>26 069 103</u>
A déduire		
Versements restant à effectuer sur titres	(202 800)	(240 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>24 582 251</u>	<u>25 829 103</u>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(467 631)	(1 189 123)
<u>Total net</u>	<u>24 114 620</u>	<u>24 639 980</u>

NOTE 8 (SUITE) : LES TITRES IMMOBILISES :

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2018 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription
- B.T.S	500	5 000			1997
- SPCS	174 990	1 819 178			2009/2016
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	42 910		42 910	2000
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100			2010
- Société BYZACENE	1 005	100 500		100 500	2006
- Amen Santé	86 952	869 520			2009/2010/2013/2014/2017
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	61 605			2009
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	564 048			2009
- Société YASMINE	75 000	750 000			2011/2013
- Société Agricole SIDI OTHMEN	11 250	1 125 000			2012/2013
- Ennakl	389 000	4 998 650		324 220	2012
- Tayssir Microfinance	6 609	660 938			2013/2014
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	3 000 000	202 800		2013/2014/2016
- Société Almes	150 000	1 500 000			2014
- Société Tazoghrane	200 000	2 000 000			2015
- Société Agricole DICK	400 000	2 000 000			2016
- Assurances COMAR NON VIE CIV	35 000	1 287 605			2016
- Société Briquetterie Jbel Ouest	20 000	2 000 000			2016
- Société STEP	100 000	1 000 000			2018
- Société SGTM	10 000	1 000 000			2018
		24 785 051	202 800	467 631	

NOTE 8 (SUITE) : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2018 comme suit :

Emetteur	Coût d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
	(a)				(a)
* Tuninvest Sicar	521 084	1 227 585	155 285	1 895 407	36,51%
* Tunisie Participations	2 200	333 933	5 040	341 173	44,00%
* Tunisie Valeurs	1 558 888	1 452 542	906 323	3 917 753	26,67%
* Tuninvest International S.A	1 250	10 706	(1 731)	10 225	25,00%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	15 758	4 709	156 827	27,27%
	<u>2 219 782</u>	<u>3 040 524</u>	<u>1 069 626</u>	<u>6 321 385</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
PERIODE CLOSE LE 31 Décembre 2018
(exprimé en dinars)

NOTE 9.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Résorption	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	33%	23 671 022	2 860 712	1 366 852	-	-	27 898 586	22 920 903	2 758 437	1 432 388	-	27 111 727	786 858
Logiciels (en cours)		1 031 307	-	548 840	-	-	1 580 147	-	-	-	-	-	1 580 147
Ecart d'acquisition	5%	5 889 033	473 785	-	(3 462 987)	-	2 899 832	360 080	-	131 592	-	491 672	2 408 160
TOTAUX		30 591 362	3 334 497	1 915 692	(3 462 987)	-	32 378 564	23 280 983	2 758 437	1 563 980	-	27 603 399	4 775 165

NOTE 9.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain	0%	2 843 376	180 988	5 809 155	-	-	8 833 520	-	-	-	-	-	8 833 520
Constructions	5%	14 013 340	1 089 807	22 868 061	-	-	37 971 208	8 239 678	735 120	3 981 690	-	12 956 488	25 014 720
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	60 604 073	5 024 454	32 704 603	-	7 681 446	90 651 683	19 558 751	1 214 155	8 269 258	2 114 552	26 927 612	63 724 071
Mobilier de bureau	10% et 20%	10 784 612	1 366 140	3 434 779	-	2 269 716	13 315 815	4 283 081	416 915	609 529	4 753 499	556 025	12 759 789
Matériel informatique	15% et 33%	10 422 867	1 336 418	963 574	-	964 651	11 758 209	9 650 040	803 576	730 552	-	11 184 168	574 041
Installations générales	10% et 15%	20 757 962	2 804 675	779 741	-	1 496 583	22 845 795	14 221 015	1 962 878	1 828 708	64 713	17 947 888	4 897 907
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		23 990 285	-	1 498 608	-	-	25 488 894	-	-	-	-	-	25 488 894
TOTAUX		143 447 185	11 802 482	68 058 520	-	12 412 396	210 895 792	55 983 235	5 132 643	15 419 736	6 932 764	69 602 850	141 292 942
Total des Valeurs Immobilisées		174 038 548	15 136 980	69 974 211	(3 462 987)	12 412 397	243 274 358	79 264 218	7 891 079	16 983 716	6 932 764	97 206 249	146 068 107

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

NOTE 10 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(1 789 631)	(1 315 975)
- Passif d'impôt différé, MLA	(623 568)	(397 314)
- Passif d'impôt différé, ALIOS	(1 415 855)	-
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(3 829 054)</u>	<u>(1 713 289)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing&Factoring	1 458 686	1 005 693
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	517 946	532 198
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	-	-
- Actif d'impôt différé, ALIOS	6 119 218	3 879 782
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>8 095 850</u>	<u>5 417 673</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>4 266 796</u>	<u>3 704 384</u>

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Clients autres sociétés du groupe	579 302	699 722
- Fournisseurs, avances	1 328 226	951 287
- Prêts au personnel	2 135 512	2 270 837
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	346 949	359 400
- Dépôts et cautionnements versés	-	-
- Avances et acomptes au personnel	143 308	147 033
- Crédit d'impôt	15 714 990	7 165 230
- Crédit TVA	17 867 697	30 436 502
- Autres comptes débiteurs	17 093 084	2 901 273
- Produits à recevoir des tiers	2 596 979	6 334 590
- Charges constatées d'avance	8 154 162	6 662 949
- Charges à répartir	-	58 283
- frais d'émission des emprunts à long terme	3 785 692	2 769 103
<u>Total brut</u>	<u>69 745 901</u>	<u>60 756 207</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(42 572)	(73 645)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(114 258)	(114 258)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(101 797)	(101 797)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(194 339)	(193 589)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(707 754)	(721 550)
<u>Total net</u>	<u>68 585 181</u>	<u>59 551 368</u>

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
Banques, découverts	113 718 653	123 669 449
<u>Total général</u>	<u>113 718 653</u>	<u>123 669 449</u>

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
Emprunts		
- Banques locales	324 290 983	282 655 827
- Banques étrangères	426 740 516	344 410 066
- Emprunts obligataires	318 032 500	331 597 140
- Crédit à court terme	664 960	1 722 271
- Ligne d'avance	24 505 341	36 000 000
- Certificats de dépôt	60 300 000	32 500 000
- Crédit ALIOS	413 905 891	445 666 828
- Crédit Lesaing LLD	1 889 164	-
<u>Total emprunts</u>	<u>1 570 329 354</u>	<u>1 474 552 132</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	4 218 808	3 653 053
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	8 432 172	6 170 652
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	13 036 671	11 673 054
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	-	-
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>25 687 650</u>	<u>21 496 758</u>
<u>Total</u>	<u>1 596 017 004</u>	<u>1 496 048 890</u>

NOTE 13 (SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	282 655 827	18 820 658	586 484 000	563 669 501	324 290 983	107 799 231	216 491 752
* AMEN BANK	7 132 092		140 000 000	112 109 928	35 022 164	11 666 667	23 355 497
* AMEN BANK FACTO	4 793 445		3 000 000	2 333 983	5 459 462	2 866 602	2 592 860
* BH	12 500 000		10 000 000	3 500 000	19 000 000	14 000 000	5 000 000
* BH FACTO	8 665 319			1 821 789	6 843 530	4 891 558	1 951 972
* BNP (MLA)	25 089 621	4 763 255	12 660 000	11 686 092	30 826 784	11 737 378	19 089 406
* CITIBANK (MLA)	22 320 356	4 237 511	-	17 105 078	9 452 789	1 350 389	8 102 400
* AL BARAKA BANK(MLA)	42 443 225	8 057 830	17 724 000	21 524 355	46 700 701	3 417 402	43 283 299
* AL SALAM(MLA)	9 281 351	1 762 061	-	4 056 998	6 986 414	528 447	6 457 967
* AL BARAKA BANK	45 000 000		305 000 000	300 000 000	50 000 000	-	50 000 000
* A.B.C	1 500 000		-	1 500 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2017	11 000 000		11 000 000	11 000 000	11 000 000	-	11 000 000
* ATTIJARI BANK	18 666 667		10 000 000	8 166 667	20 500 000	14 500 000	6 000 000
* BIAT	45 845 238		10 000 000	13 309 523	42 535 715	25 226 190	17 309 525
* BTK 2013	500 000		-	500 000	-	-	-
* ZITOUNA BANK	4 000 000		34 000 000	36 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* CITI BANK	14 500 000		14 500 000	14 500 000	14 500 000	-	14 500 000
* BT 2017	8 500 000		-	2 000 000	6 500 000	4 500 000	2 000 000
* STB 2018			10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
* BTE FACTO			5 000 000	854 335	4 145 665	3 693 576	452 089
* AMEN BANK 2015 (LLD)	918 513		-	534 185	384 328	145 589	238 739
* AMEN BANK 2018 (LLD)			1 500 000	195 435	1 304 565	829 495	475 070
* ATB 2018 (LLD)			2 100 000	471 134	1 628 866	945 939	682 927
BANQUES ETRANGERES	344 410 067	18 513 186	133 463 748	69 646 484	426 740 516	298 475 935	128 264 581
* BEI	53 535 953		-	7 570 332	45 965 621	38 799 496	7 166 125
* BIRD	12 430 832		7 000 000	1 357 143	18 073 689	16 049 879	2 023 810
* B.A.D	4 316 533		-	849 153	3 467 380	2 618 220	849 160
* BERD	18 928 857		-	5 071 572	13 857 285	7 028 575	6 828 710
* SANAD	43 224 025		-	12 696 656	30 527 369	17 830 488	12 696 881
* PROPARCO 2016	17 272 111		-	4 934 889	12 337 222	7 402 338	4 934 884
* RESPONSABILITY	17 160 500		-	4 903 000	12 257 500	9 806 000	2 451 500
* RESPONSABILITY MICRO 2017	19 215 700		-	4 270 152	14 945 548	10 675 408	4 270 140
* RESPONSABILITY SICAV LUX	16 470 600		-	3 660 130	12 810 470	9 150 346	3 660 124
* DEG 2017	44 340 000		-	-	44 340 000	33 255 000	11 085 000
* FADES 2018			7 459 748	-	7 459 748	7 459 748	-
* FRANSABANK	-	-	12 660 000	1 063 086	11 596 915	8 298 352	3 298 563
* ABC	15 586 955	2 959 186	25 320 000	9 344 371	34 521 769	16 480 180	18 041 589
* CPA	60 648 000	11 514 000	55 704 000	12 660 000	115 206 000	80 601 992	34 604 008
* BDL	21 280 000	4 040 000	12 660 000	1 266 000	36 714 000	24 528 750	12 185 250
* TRUST BANK			12 660 000		12 660 000	8 491 163	4 168 837
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	627 065 893	37 333 843	719 947 748	633 315 985	751 031 499	406 275 166	344 756 333

NOTE 13(SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2012 I	4 964 000		-	2 482 000	2 482 000	-	2 482 000
* Emprunt obligataire 2012 II	6 140 000		-	4 000 000	2 140 000	1 070 000	1 070 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	4 000 000		-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2013 I	13 032 000		-	6 000 000	7 032 000	3 516 000	3 516 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	12 468 000		-	4 000 000	8 468 000	4 468 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2014 I	17 404 000		-	6 000 000	11 404 000	5 404 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2014 II	19 240 000		-	6 000 000	13 240 000	7 240 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2015 I	28 814 480		-	6 000 000	22 814 480	16 814 480	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	18 770 000		-	4 000 000	14 770 000	10 770 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2015 II	27 772 800		-	2 227 200	25 545 600	19 545 600	6 000 000
* Emprunt obligataire 2016 I	28 369 860		-	1 630 140	26 739 720	20 739 720	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2016"	20 000 000		-	780 000	19 220 000	18 440 000	780 000
* Emprunt obligataire 2017 I	37 000 000		-	3 514 000	33 486 000	29 972 000	3 514 000
* Emprunt obligataire 2017 II	22 910 000		7 090 000	-	30 000 000	27 832 080	2 167 920
* Emprunt obligataire 2018 I			23 608 700	-	23 608 700	21 367 960	2 240 740
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2018"			20 442 000		20 442 000	20 442 000	-
* Emprunt obligataire 2014 -TF	9 000 000		-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2015 (MLA)	61 712 000	11 715 622	-	22 787 622	50 640 000	30 384 000	20 256 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	331 597 140	11 715 622	51 140 700	76 420 962	318 032 500	241 005 840	77 026 660
TOTAL GENERAL	958 663 033	49 049 465	771 088 448	709 736 947	1 069 063 999	647 281 006	421 782 993

NOTE 14 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Avances et acomptes reçus des clients	38 130 559	32137878
- Dépôts et cautionnements reçus	51 478 944	43461797
Total général	89 609 503	75 599 675

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31-déc 2018	31-déc 2017
- Personnel, remunerations dues	1 010 197	776 138
- Personnel, provisions pour congés payés	938 928	938 752
- Personnel, autres charges à payer	1 182 280	1 392 001
- Fonds social	95 001	64 798
- Etat, retenues sur salaires	400 789	358 795
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	785 801	1 388 931
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	72 932	57 616
- Etat, impôts sur les bénéfiques	14 505 263	7 401 742
- Etat, TVA à payer	10 995 940	4 399 250
- Etat, autres impôts et taxes à payer	3 422 658	4 352 284
- Avance sur titres immobilisés	765 658	1 215 958
- Actionnaires, dividendes à payer	840 194	1 272 414
- C.N.S.S	853 046	740 917
- Autres comptes créditeurs	42 859 064	18 882 119
- Compte d'attente	29 161	161 435
- Diverses charges à payer	7 848 694	6 662 736
- Produits constatés d'avance	9 115 380	7 645 022
¹ - Compte adheent à regulariser	579 235	659 235
- Autres provisions pour risques	19 927 625	16 072 091
Total	116 227 846	74 442 235

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Capital social	(A)	45 000 000	45 000 000
- Réserve légale		4 500 000	4 500 000
- Prime d'émission		18 350 212	25 425 212
- Réserves spéciales de réinvestissement		15 532 184	15 457 184
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843
- Ecart de conversion		34 683 364	15 163 252
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	3 040 524	2 494 509
- Dividendes reçus des filiales		4 114 003	4 340 564
- Résultats reportés		48 119 770	44 875 607
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		177 116 901	161 033 172
- Résultat net des sociétés intégrées (a)		3 560 695	(5 185 275)
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	1 069 626	3 037 005
- Part revenant aux intérêts minoritaires (C)		(8 239 469)	(14 015 287)
Résultat net revenant à la société consolidante (1)=(a+b-c)		12 869 790	11 867 017
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	189 986 691	172 900 189
Nombre d'actions (2)	(D)	9 000 000	9 000 000
Résultat par action	(1) / (2)	1,430	1,319

(A) Le capital social s'élève au 31 Décembre 2018 à la somme de 45.000.000 Dinars divisé en

(B) Voir note 8

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

31-déc-18

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Prime d'émission	Réserves affectée à l'augmentation du capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés MEQ	Dividendes reçus des filiales et des Stés Mise en Equivalence	Résultats réportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2016	45 000 000	4 500 000	14 154 858	33 175 212	-	5 729 125	6 774 297	3 676 967	5 838 337	35 657 675	12 564 935	167 071 407
Effets de variation du pourcentage d'intérêts							223 541			850 191		1 073 732
Affectations approuvées par l'A.G.O du 01/06/2017			2 552 326						(5 838 336)	10 256 893	(6 970 883)	-
Réintégration prime d'émission				(7 750 000)						7 750 000		-
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			(1 250 000)							1 250 000		-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence								(1 182 458)	2 132 851	1 897 957	(5 594 052)	(2 745 702)
Dividendes reçus des filiales intégrées									2 207 712	(2 207 712)		-
Effets de l'opération de fusion TF						(1 952 281)				(1 579 397)		(3 531 678)
Ecart de conversion							8 165 414					8 165 414
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016										(9 000 000)		(9 000 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2017											11 867 017	11 867 017
Solde au 31 Décembre 2017	45 000 000	4 500 000	15 457 184	25 425 212	-	3 776 843	15 163 252	2 494 509	4 340 564	44 875 607	11 867 017	172 900 189
Effets de variation du pourcentage d'intérêts										(1 236 206)		(1 236 206)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27/04/2018			2 000 000						(4 340 563)	11 568 266	(9 227 703)	-
Réintégration prime d'émission				(7 075 000)						7 075 000		-
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			(1 925 000)							1 925 000		-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence								546 015	1 222 775	(2 617 273)	(2 639 314)	(3 487 797)
Dividendes reçus des filiales intégrées									2 891 227	(2 891 227)		-
Effets de l'opération de fusion TF										(1 579 397)		(1 579 397)
Ecart de conversion							19 520 112					19 520 112
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017										(9 000 000)		(9 000 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2018											12 869 790	12 869 790
Solde au 31 Décembre 2018	45 000 000	4 500 000	15 532 184	18 350 212	-	3 776 843	34 683 364	3 040 524	4 114 003	48 119 770	12 869 790	189 986 691

NOTE 17 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	43 879 465	43 879 465
- Ecart de conversion	28 203 366	10 634 242
- Dans les réserves	13 992 869	13 404 787
- Dans le résultat	(A) 14 235 122	9 630 695
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	16 800	16 800
- Dans les réserves	51 532	32 006
- Dans le résultat	(A) 10 928	9 732
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLG FINANCE		
- Dans le capital	32 968 328	32 968 328
- Ecart de conversion	13 486 277	9 643 046
- Dans les réserves	(1 276 192)	(256 885)
- Dans le résultat	(A) (110 574)	(1 019 307)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la ALIOS		
- Dans le capital	20 580 957	20 580 957
- Ecart de conversion	31 258 340	16 327 410
- Dans les réserves	4 168 843	21 050 999
- Dans le résultat	(A) (22 374 945)	(22 636 409)
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>179 091 116</u>	<u>154 265 866</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>(8 239 469)</u>	<u>(14 015 289)</u>

NOTE 18 : REVENUS DU LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- intérêts conventionnels	218 285 675	197 620 884
- Intérêts intercalaires	1 142 779	996 863
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>219 428 453</u>	<u>198 617 747</u>
- Intérêts de retard	(B) 5 348 572	4 395 155
<u>Total des autres produits</u>	<u>5 348 572</u>	<u>4 395 155</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(862 687)	(694 568)
. Intérêts de retard	(393 109)	(381 740)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	620 189	295 920
. Intérêts de retard antérieurs	362 056	614 296
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>(273 551)</u>	<u>(166 092)</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C) <u>224 503 474</u>	<u>202 846 810</u>

NOTE 19 : REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 décembre 2018, se présente ainsi :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Commissions de factoring	5 192 321	4 804 738
- Intérêts de financement	13 068 829	10 392 265
<u>Total</u>	<u>18 261 150</u>	<u>15 197 003</u>

NOTE 20 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Intérêts des emprunts obligataires	24 438 879	21 739 841
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	24 256 512	13 749 397
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	62 336 675	53 346 755
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	747 511	664 773
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>111 779 577</u>	<u>89 500 765</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	7 718 622	7 428 329
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	5 223 230	2 217 676
- Autres	4 088 803	3 918 364
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>17 030 655</u>	<u>13 564 369</u>
<u>Total général</u>	<u>128 810 232</u>	<u>103 065 134</u>

NOTE 21 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Branche Leasing)	10 202 604	8 174 012
- Dotations aux provisions collectives	1 957 000	3 024 378
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Branche Leasing)	(7 002 596)	(7 099 392)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	43	3 371
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(43)	(3 371)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Branche Factoring)	596 798	852 418
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Branche Factoring)	(375 865)	(365 923)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	3 852 006	3 989 861
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(1 198 382)	(2 253 159)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (ALIOS)	26 818 830	34 439 248
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (ALIOS)	(14 904 879)	(37 237 034)
- Pertes sur créances irrécouvrables	711 250	28 183 251
- Récupération sur créances irrécouvrables	(1 261 112)	-
<u>Total général</u>	<u>19 395 654</u>	<u>31 707 660</u>

NOTE 22 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	555 055	423 979
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 245 712)	(547 778)
- Dotations de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	181 982
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 796)	(13 795)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	14 374 319	4 176 080
- Reprise de provisions pour risques et charges	(1 943 924)	-
- Pertes nettes sur cession des titres de participation	861 966	-
<u>Total général</u>	<u>12 587 908</u>	<u>4 220 468</u>

NOTE 23 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Impayés sur créances de leasing en début de période	28 552 504	26 203 266
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(37 612 269)	(28 552 504)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(11 214 925)	(8 575 802)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	9 767 650	11 214 925
- Plus ou moins values sur relocation	(1 002 452)	(1 342 047)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(8 258 025)	(7 021 420)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	9 718 930	8 258 025
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(4 717 537)	(3 789 703)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4 438 157	4 717 538
- TVA collectées	81 981 689	66 598 645
- Loyers encaissés	863 302 094	714 564 450
- Intérêts de retard	2 133 488	1 553 746
- Créances virées en Pertes	43	(3 371)
- Remboursement des valeurs résiduelles	1 096 844	1 491 883
- Remboursements anticipés	18 959 289	14 411 199
- Produits sur Cessions anticipées	404 908	282 569
<u>Total général</u>	<u>957 550 388</u>	<u>800 011 399</u>

NOTE 24 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
Encours de Financement des adhérents en début de période	107 994 661	97 071 452
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(103 504 521)	(107 994 661)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(677 949)	(876 449)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	597 949	677 949
Financement des adhérents (TND + €)	372 091 307	358 470 437
Produits à recevoir en début de période	3 143	34 181
Produits à recevoir en fin de période	(3 196)	(3 143)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	280 250	90 753
Revenus du factoring	18 427 444	15 449 650
Récupération frais bancaires	37 847	39 216
Récupération frais de justice	10 992	12 155
TVA collectée	999 880	895 718
Compte d'attente en début de période	(161 435)	(133 216)
Compte d'attente en fin de période	-	161 435
<u>Total général</u>	<u>396 005 619</u>	<u>363 804 724</u>

NOTE 25 : DECAISSEMENT POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	92 839 926	52 386 149
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(51 840 649)	(92 839 926)
- Fournisseurs, avances en début de période	(253 520)	(1 537 695)
- Fournisseurs, avances en fin de période	824 121	253 520
- Investissements pour financement de contrats de leasing	778 345 815	820 153 428
- TVA sur Investissements	63 183 002	75 469 590
<u>Total général</u>	<u>883 098 695</u>	<u>853 885 066</u>

NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Investissements en Immobilisations incorporelles	1 680 083	281 282
- Investissements en Immobilisations corporelles	75 450 186	56 615 869
<u>Total général</u>	<u>77 130 269</u>	<u>56 897 151</u>

NOTE 27 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Cessions d'immobilisations corporelles	12 555 662	8 695 948
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	9 465	132 570
<u>Total général</u>	<u>12 565 127</u>	<u>8 828 518</u>

NOTE 28 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERS

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	135 817	51 348 917
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	2 000 000	-
- Dépôts et cautionnements versés		
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(8 454 613)	(8 454 613)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	8 454 613	8 454 613
<u>Total général</u>	<u>2 135 817</u>	<u>51 348 917</u>

NOTE 29 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERS

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	1 875 000	2 077 653
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	45 314 937	333 499
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(1 155 000)	(782 653)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	700 000	1 155 000
- Plus values sur cession de titres de participations	-	104 903
<u>Total général</u>	<u>46 734 937</u>	<u>2 888 402</u>

NOTE 30 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Dividendes et tantièmes	20 427 104	17 769 617
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	22 842	21 608
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(25 391)	(22 842)
<u>Total général</u>	<u>20 424 555</u>	<u>17 768 383</u>

NOTE 31 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	31-déc. 2018	31-déc. 2017
- Banques	68 305 080	106 607 809
- Caisses	327 132	243 859
- Banques, découverts	(113 718 653)	(123 669 449)
<u>Total général</u>	<u>(45 086 441)</u>	<u>(16 817 783)</u>

NOTE 32 : LES CONTROLES FISCAUX

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéficiaires effectué en 2009 ainsi qu'au non ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. L'affaire suit encore son cours.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

3 - La société a reçu en date du 06 Mars 2018, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes de la société « Tunisie Leasing » et de la société absorbée « Tunisie Factoring » au titre de la période allant de 2014 à 2017.

Les résultats de la vérification fiscale ont été adressées à la société qui a répondu sur les chefs de redressements soulevés. Suite à plusieurs discussions avec les vérificateurs, la société a conclu un arrangement avec l'administration fiscale tout en bénéficiant de l'article 73 de la loi de Finance 2019 aboutissant au paiement d'un montant de 6 253 KDT. Ce montant est payé sur la base d'un échéancier trimestriel de Cinq ans.

NOTE 33 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 29 Mars 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 369 078 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 12 870 KDT.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Le périmètre de consolidation du groupe TLG inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale (cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe). Les états financiers consolidés du groupe TLG ont été arrêtés sur la base d'états financiers provisoires du groupe Alios qui sont en cours d'audit à la date de l'émission de notre rapport. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du groupe Alios arrêtés au 31 décembre 2018 et de déterminer si des ajustements à comptabiliser auraient été nécessaires.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 44 « Note sur les contrôles fiscaux » des états financiers, qui décrit :

- L'incertitude relative à l'issue future des deux affaires liées aux contrôles fiscaux de la société absorbée « Tunisie Factoring » pour des montants respectifs de 77 KDT et 476 KDT. Ces montants sont provisionnés dans les états financiers ;
- L'arrangement avec l'administration fiscale, suite aux résultats des vérifications fiscales, aboutissant au paiement d'un montant de 6 235 KDT sur la base d'un échéancier trimestriel de 5 ans.

Cette observation ne modifie pas notre opinion.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

4-1 Test de dépréciation du goodwill

Question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2018, un écart d'acquisition d'un montant de 2 900 KDT est comptabilisé à l'actif du bilan consolidé de TLG, dont un goodwill à hauteur de 2 794 KDT provenant de la première consolidation du Groupe Alios financé par TLG Finance.

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités et les hypothèses décrites dans la note 4.2 « Valeurs immobilisées » conduisant, le cas échéant, à comptabiliser une dépréciation de sa valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable.

Vu l'existence d'indices objectifs de perte de valeur, la Direction a déroulé un test de dépréciation dudit actif. Cette analyse n'a abouti à la constatation d'une perte de valeur au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous avons considéré que la valeur de l'écart d'acquisition est un point clé de notre audit compte tenu de son importance dans les comptes consolidés du groupe et de la détermination de la valeur d'utilité, prise en compte dans les tests de dépréciation, nécessite le recours à des estimations et des hypothèses requérant une part importante de jugement de la direction, notamment en ce qui concerne les flux de trésorerie futurs, les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires et le taux d'actualisation.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Rapprocher les données composant la valeur comptable de l'écart d'acquisition testé avec les comptes consolidés ;
- Challenger le test de dépréciation effectué par la direction au regard des méthodes d'évaluation généralement admises ;
- Apprécier la sensibilité de la valeur aux paramètres d'évaluation ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

4-2 Processus de consolidation

Le Groupe Tunisie Leasing & Factoring englobe plusieurs établissements opérant dans des environnements économiques, juridiques et opérationnels sensiblement différents du contexte Tunisien dans lequel évolue la société mère (Tunisie Leasing & Factoring). Ainsi le groupe est présent actuellement dans dix pays de l'Afrique (*Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie, Kenya et Algérie*), et couvre plusieurs métiers : leasing, location longue durée, crédits, factoring, intermédiation en bourse et capital investissement.

Compte tenu de la complexité des travaux de préparation des comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring et des risques opérationnels qui en découlent, nous avons considéré que le processus de consolidation est une question clé d'audit.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Revoir le processus de consolidation mis en place par Tunisie Leasing & Factoring (*collecte et intégration des données comptables, analyse des données, recensement des opérations intra groupe, homogénéisation, contrôle de cohérence, répartition des capitaux propres*) ;
- Communiquer les instructions d'audit aux commissaires aux comptes des filiales significatives du groupe et ce conformément aux dispositions de l'ISA 600 ;
- S'entretenir avec la Direction Générale concernant les principales évolutions constatées et leurs impacts sur les comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring ;
- S'entretenir avec les auditeurs des filiales, obtenir leurs notes de synthèse et échanger avec eux sur les points d'audit soulevés ;
- Analyser la conformité des états financiers de chaque filiale consolidée avec les rapports des commissaires aux comptes y afférents ;
- Revoir et valider le périmètre et les méthodes de consolidation applicables.

5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Comme il est décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les états financiers consolidés du groupe Alios. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si le rapport du Conseil d'Administration comporte une anomalie significative du fait de ce problème.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations

susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les

- Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 02 avril 2019

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Cabinet MS Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Sonia KETARI LOUZIR